Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 51 (2024)

Heft: 1: Derrière les volutes d'encens, les noirs abîmes de l'Église catholique

Artikel: Des décisions capitales pour la prévoyance vieillesse

Autor: Peter, Theodora

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1077419

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des décisions capitales pour la prévoyance vieillesse

Les bénéficiaires de rentes AVS recevront-ils plus d'argent? Ou est-ce que tout le monde devra travailler plus longtemps pour que les générations futures puissent elles aussi compter sur une rente assurée? Le 3 mars 2024, les Suisses voteront sur deux initiatives très opposées concernant la prévoyance vieillesse.

THEODORA PETER

En Suisse, une rente AVS s'élève au maximum à 2450 francs par mois. Mais la moyenne des rentes versées est inférieure, puisqu'elle se monte à environ 1800 francs. Même les personnes qui disposent d'un 2e, voire d'un 3^e pilier de la prévoyance vieillesse à côté de l'AVS doivent donc le plus souvent se serrer la ceinture à la retraite. À cela s'ajoute le fait que les coûts des primes d'assurance-maladie, des loyers ou de l'électricité continuent d'augmenter. Selon l'Union syndicale suisse (USS), cette baisse du pouvoir d'achat équivaudra à une rente AVS mensuelle complète d'ici la fin de 2024. L'USS a donc lancé l'initiative «Mieux vivre à la retraite» pour exiger le versement d'une 13e rente AVS. Cela correspond à une augmentation des rentes de 8,3 %.

Des doutes quant au financement

Une telle augmentation aurait cependant un prix: le Conseil fédéral prévoit, en cas d'acceptation de l'initiative, une hausse des dépenses pour l'AVS de près de 5 milliards de francs en 2032. Pour le gouvernement et la majorité du Parlement, ce surcoût n'est pas viable. Les opposants à l'initiative arguent que même sans ce supplément de rente, l'AVS risque de se retrouver en difficulté financière à long terme. Cela est dû à la génération du baby-boom: les très nombreuses naissances enregistrées entre 1946 et 1964 continueront de faire augmenter ces prochaines années le nombre de nouvelles rentes qui devront être financées par les caisses de l'AVS.

Pour les auteurs de l'initiative, ces avertissements ressemblent à des «scénarios catastrophes»: «L'AVS est en bonne santé», constate l'USS, qui renvoie aux perspectives financières de la Confédération, selon lesquelles l'AVS réalisera ces prochaines années un excédent annuel d'environ 3 milliards de francs. Ainsi, sa fortune augmentera à 67 milliards de francs d'ici 2030: c'est environ 20 milliards de plus qu'aujourd'hui, souligne l'USS.

Tandis que le Conseil fédéral et les partis bourgeois rejettent l'introduction d'une 13^e rente AVS, le projet semble recueillir la sympathie du peuple. Dans un sondage de l'institut de recherche Sotomo, réalisé au dé-

Aperçu des votations du 3 mars 2024

13º rente AVS: l'initiative «Mieux vivre à la retraite» de l'Union syndicale suisse (USS) exige que la rente AVS soit versée 13 fois par an, et non plus 12 comme à présent. Cela correspond à une augmentation des rentes de 8,3 %. En cas d'acceptation du projet, la Confédération s'attend à une hausse des dépenses qui atteindrait environ 5 milliards de francs en 2032. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement recommandent par conséquent au peuple de voter non.

Élévation de l'âge de la retraite:

avec l'initiative «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne», les Jeunes Libéraux-Radicaux veulent augmenter progressivement l'âge de la retraite pour tous à 66 ans d'ici 2033, puis le repousser encore en l'indexant sur l'espérance de vie. Cela permettrait à l'AVS de faire plusieurs milliards de francs d'économies. Le Conseil fédéral et la majorité du Parlement recommandent au peuple de voter non. (TP)

but de l'automne 2023, pas moins de 71 % des personnes interrogées se disent favorables à ce supplément de rente. Les chercheurs notent que cette opinion ne se retrouve pas que dans l'électorat de gauche, mais aussi dans celui de droite. Une victoire des syndicats et de la gauche en matière de politique sociale dans les urnes serait un revers amer pour le camp bourgeois, quatre mois après le glissement à droite observé aux élections nationales («Revue» 6/2023). Ces premiers résultats de sondage sont toutefois à prendre avec prudence: les avis peuvent encore changer au cours de la campagne de votation. De plus, les initiants devront rassembler dans les urnes non seulement la majorité des votants, mais aussi la majorité des cantons. L'expérience montre qu'il s'agit là d'un obstacle difficile à franchir.

Les Jeunes PLR veulent repousser l'âge de la retraite

Le deuxième objet relatif à l'AVS sur lequel le peuple devra se prononcer le 3 mars est issu du camp bourgeois et va dans une tout autre direction. L'initiative «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne», lancée par les Jeunes Libéraux-Radicaux, entend en effet élever progressivement l'âge de la retraite pour tous de 65 à 66 ans d'ici 2033, puis de le repousser encore en l'indexant sur l'espérance de vie. L'AVS économiserait ainsi plusieurs milliards de francs, au bénéfice des futures générations: si tout le monde travaille plus longtemps, avancent les auteurs de l'initiative, même les plus jeunes pourront compter un jour sur une rente

L'élévation générale de l'âge de la retraite pourrait toutefois avoir du mal à s'imposer dans les urnes. 67 %



Une photo qui a ellemême dépassé l'âge de la retraite: un facteur verse sa rente à une dame dans une cage d'escalier (1955). Aujourd'hui, le paiement de l'AVS s'effectue de manière moins personnelle et plus discrète. Photo Keystone

des personnes sondées par Sotomo rejettent le projet. Seuls les sympathisants du PLR sont favorables à l'initiative de leur jeune parti. La gauche et les Verts, mais aussi le Centre et les Vert'libéraux, y sont opposés. La droite conservatrice de l'UDC ne divulguera sa position concernant les deux votations relatives à l'AVS que le 27 janvier, après la parution de ce numéro de la «Revue».

Mais même si le peuple disait non le 3 mars, l'idée d'indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, qui augmente, ne serait pas complètement enterrée. Le Parlement avait déjà chargé le Conseil fédéral d'élaborer d'ici à 2026 un projet de loi pour stabiliser la situation financière de l'AVS pour la période 2030 à 2040. La

discussion portant sur l'élévation de l'âge de la retraite reviendra donc sur le tapis au plus tard à ce moment-là.

Avec la dernière réforme de l'AVS acceptée par le peuple en septembre 2022, le financement du système de retraite est assuré jusqu'en 2030. Les femmes devront travailler un an de plus – jusqu'à 65 ans au lieu de 64 comme jusqu'ici. Le projet n'a été accepté que de justesse dans les urnes. Cette dernière réforme prévoit également une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, qui offrira des recettes supplémentaires à l'AVS.

Confrontation autour du 2^e pilier en juin

Au mois de juin, les citoyens devront une nouvelle fois se prononcer sur la prévoyance vieillesse. Cette votation concernera cette fois le 2e pilier, c'està-dire les rentes issues des cotisations des salariés à la caisse de pension de leur employeur. Les syndicats ont lancé un référendum contre la réforme décidée par le Parlement. Selon eux, ce paquet entraînera une baisse des rentes et défavorisera une fois de plus les femmes aux revenus faibles. Après la confrontation autour de l'AVS en mars, la votation suivante représentera ainsi un nouveau test pour l'État social.

Liens vers les deux initiatives sur l'AVS: www.avsx13.ch www.sauver-les-rentes.ch